

DÉLIBÉRATION N° 001 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 17 janvier 2025

Date de convocation : le 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

Absent : PERRIER Antoine

Excusés : Mme DEVEAUD Sandrine et M. COUDERT Loïc

Procuration : aucune

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

Objet : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORREZE. Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour 2025

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze a communiqué aux services de l'Etat le montant des contributions fiscalisées qu'il envisage de mettre en recouvrement en 2025, montant s'élevant à 1464,00 € pour la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier.

Elle indique que le recouvrement peut s'effectuer par les services fiscaux auprès des administrés ou par inscription sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• **ACCEPTE** la mise en recouvrement de la participation de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze par les services fiscaux (participation fiscalisée) auprès des administrés pour un montant de 1464,00€ pour l'année 2025.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 17 janvier 2025

Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : 21 janvier 2025